



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : trimestrielle

Demandeur : Ministère du Travail, de l'emploi et du dialogue social, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) en co-maîtrise d'ouvrage avec Pôle emploi.

Au cours de sa réunion du 10 avril 2014, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête auprès des sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi.

Menée auprès de sortants des catégories A, B, C des listes de Pôle emploi, l'enquête, réalisée à un rythme trimestriel depuis plus de 10 ans, vise à compléter l'information obtenue par les données de la Statistique du marché du travail (STMT). Son objectif est double : mieux connaître les motifs de sortie des demandeurs d'emploi et notamment les diverses situations de reprise d'emploi, et, dans ce dernier cas, caractériser l'emploi exercé à la sortie.

L'enquête « Sortants » aborde les thèmes suivants : le motif réel de la sortie des catégories A, B, C, les conditions de retour à l'emploi (contrat de travail, durée de travail, satisfaction par rapport à l'emploi, etc.), la situation professionnelle trois mois après la sortie des listes de Pôle emploi...

L'origine de l'enquête est une initiative conjointe de Pôle emploi et de la Dares pour répondre à un besoin d'information sur le fonctionnement du marché du travail que les données de la STMT, qui ne recueillent que le motif de sortie tel que connu par le conseiller, ne permettent pas de satisfaire. Elle a fait l'objet d'une refonte importante mise en œuvre à partir de 2007. La Dares et Pôle emploi, qui échangent très régulièrement sur des questions méthodologiques liées à l'enquête, réunissent aussi périodiquement un comité de concertation pour leur présenter les propositions de modification des questionnaires, d'élargissement du champ ou les résultats issus de l'exploitation.

L'enquête se déroule sur la France entière y compris Dom (hors Mayotte) auprès des sortants des listes (catégories A, B, C) de Pôle emploi. La population retenue ne comprend que des personnes susceptibles d'être en reprise d'emploi sur la période étudiée : sont ainsi interrogées les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, celles dont la déclaration est imprécise ou qui ont omis de répondre à Pôle emploi ou encore celles sorties pour cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ou radiation ; sont hors champ de l'enquête les sortants pour cause de maladie ou maternité, entrée en formation, retraite ou dispense de recherche d'emploi, ces motifs étant supposés ne pas recouvrir des reprises d'emploi.

L'échantillon est constitué à partir du fichier mensuel de la statistique du marché du travail (STMT) de façon à assurer une représentativité régionale comme celle de certaines sous-populations

(demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés , bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de ASS, demandeurs d'emploi de longue durée, résidents en ZUS). Les données de cet échantillon sont complétées par les informations relatives à l'indemnité ou à la pratique d'une activité réduite provenant du fichier historique administratif des demandeurs d'emploi de Pôle Emploi.

Ces données peuvent être appariées avec d'autres sources, notamment le fichier historique statistique (FHS), base longitudinale qui permet de suivre, pour chaque individu, l'ensemble de ses périodes d'inscriptions à Pôle emploi sur 10 ans. Cet appariement permet d'élargir les possibilités d'exploitation de l'enquête.

La collecte est trimestrielle. Elle se déroule un peu plus de trois mois après la sortie de listes : les sortants de décembre (respectivement mars, juin, septembre) sont interrogés la première quinzaine des mois de mars (respectivement juin, septembre et décembre). Chaque trimestre 17 000 demandeurs d'emploi sortis des listes de Pôle emploi le dernier mois du trimestre précédant l'enquête sont enquêtés dans l'ensemble de la France : 2 000 sur un questionnaire dit « long » et 15 000 sur un questionnaire dit « court ». La passation du questionnaire se fait par téléphone. Le passage du questionnaire court dure environ 6 minutes et celui du questionnaire long 8 minutes.

Les résultats de l'enquête sont exploités au niveau France métropolitaine dans le cadre de publications trimestrielles et au niveau régional dans le cadre de publications annuelles ou ponctuelles. Depuis 2013, la Dares met à disposition des services d'études des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) les données de l'enquête Sortants, accompagnées d'une documentation importante sur l'enquête, les précautions méthodologiques pour une bonne exploitation (estimation d'intervalles de confiance...)...

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête couvrant l'ensemble du dispositif évoqué ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.